

DOSSIER DE PRESSE



Le Congrès 2012 des Communes



Sommaire

I) PROBLEMATIQUE GENERALE	3
I.1) LE PUBLIC INVITE	3
I.2) UNE ANIMATION ET UNE EXPERTISE A LA HAUTEUR DE L'EVENEMENT.....	3
I.3) UNE METHODE PARTICIPATIVE	4
II) MOMENTS FORTS DU CONGRES	4
III) PRESENTATION DETAILLEE DU CONGRES	5
III.1) L'ACTUALITE INSTITUTIONNELLE	5
III.1.1) ATELIER 1 : <i>Le recouvrement des recettes : un enjeu majeur pour le monde communal</i>	5
III.1.2) ATELIER 2 : <i>Le suivi des congrès 2010 et 2011 : des actions concrètes</i>	5
III.1.3) ATELIER 3 : <i>Le traitement des déchets : un partenariat Pays / communes en marche</i>	6
III.1.4) ATELIER 4 : <i>FIP et CFL : Où en est-on ?</i>	6
III.2) L'AMENAGEMENT.....	6
III.2.1) ATELIER 1 : <i>Quelle cohérence pour la politique d'aménagement ?</i>	6
III.2.2) ATELIER 2 : <i>Comment concilier tradition et modernité ?</i>	7
III.2.3) ATELIER 3 : <i>Les outils juridiques</i>	7
III.2.4) ATELIER 4 : <i>Les moyens</i>	7
IV) LE PROGRAMME DE LA COMMUNE DE TAHAA	8
IV.1) LES VISITES SUR SITES DU MERCREDI 1 ^{ER} AOUT DANS L'APRES-MIDI.....	8
IV.2) LA PECHE AUX CAILLOUX DU VENDREDI 3 AOUT AU MATIN.....	8
V) LES RELATIONS AVEC LA PRESSE	8

I) PROBLEMATIQUE GENERALE

Offrir à la population de bonnes conditions de vie constitue un objectif partagé par tous les élus et les équipes municipales.

Traduire cet objectif en actions communales concrètes est souvent plus difficile.

Que faut-il privilégier ? Le cadre de vie et sa protection, la préservation d'habitudes et de modes de vie des aînés, l'ouverture vers une certaine modernité qui bouscule les choses, la recherche d'emplois et d'activités qui permettront de satisfaire de nouveaux besoins ?

Chaque choix s'appuie sur de forts arguments, qui semblent même parfois contradictoires.

Quel est le développement le plus adapté au contexte insulaire spécifique de la Polynésie française ? Quelles sont les conditions à respecter ?

Ces choix ne peuvent être faits sans intégrer à la réflexion les disparités géographiques, sociales et économiques existantes et leurs enjeux.

Pourquoi préserver les traditions si cela conduit, faute d'activités à un dépeuplement de certaines îles et une surpopulation à Tahiti ? Mais peut-on sacrifier l'environnement et une culture ancestrale pour privilégier la réussite matérielle et le développement à tout prix ?

La réponse ne peut être ponctuelle. C'est la vision à long terme que l'on a du fenua qui est essentielle. Le rôle des élus est donc incontournable pour définir de façon cohérente et conciliable des objectifs d'aménagement maîtrisables et un modèle de développement qui doit profiter à tous.

Le thème choisi pour l'édition 2012 du congrès des communes est donc **Aménager pour développer.**

Ce thème sera décliné dans toutes ses dimensions, avec comme ligne directrice les rôles complémentaires que doivent jouer tous les partenaires institutionnels, de la définition des objectifs à long terme aux conditions de mise en œuvre au profit de l'ensemble de la population.

Le congrès est aussi le seul évènement où le rassemblement de décideurs venus de tous les archipels permet de diffuser de l'information, d'échanger et partager de manière efficace et large. Des thèmes d'actualités seront donc abordés, permettant ainsi de répondre à une forte demande d'optimisation du congrès.

Bien entendu, comme chaque année, la commune qui accueille le congrès organisera des moments forts, en matière d'accueil, de découverte de l'île et de présentation de son patrimoine naturel ou culturel.

I.1) Le public invité

Le congrès est un évènement majeur pour les communes, mais aussi pour leurs partenaires.

Ce 24^{ème} congrès accueillera comme d'habitude les maires et élus des conseils municipaux des 48 communes de Polynésie accompagnés de leurs cadres communaux, notamment les directeurs généraux des services.

Cependant depuis 2 ans le nombre de participants au congrès est fonction de la population communale, tout en recherchant la correspondance des participants aux thématiques proposées.

Les partenaires institutionnels (l'Etat, le Pays, la Chambre Territoriale des comptes, le Tribunal Administratif, le CNFPT, l'Agence Française de Développement) seront encore présents et actifs. Ils contribuent à la réussite du congrès.

Le congrès est aussi ouvert sur l'extérieur : la Nouvelle Calédonie, St Pierre et Miquelon, Wallis et Futuna sont invités et la participation régulière de l'ACCDOM ne se démentit pas.

I.2) Une animation et une expertise à la hauteur de l'évènement

La participation des élus communaux formateurs est maintenant indispensable et garante d'une animation de qualité. Des experts techniques apporteront leur compétence, et la présence de nos partenaires institutionnels permet d'aborder les problématiques dans toute leur globalité et de bénéficier d'une information de qualité.

I.3) Une méthode participative

Le congrès sera encore une fois organisé de façon très participative. Ce sont les échanges et le partage d'expérience qui sont les clés de la réussite. La diversité des intervenants, l'organisation d'ateliers et de visites sur sites dans lesquels l'expression est facilitée permet à chacun d'apporter ses idées, son témoignage.

L'alternance entre les thèmes d'actualité, ceux sur la problématique de l'aménagement et les visites de terrain se veut un gage d'un congrès vivant, retenant l'attention et la participation de tous pendant tout l'évènement.

II) MOMENTS FORTS DU CONGRES

Ouverture institutionnelle : lundi 30 juillet 2012 à 8h00 – Place Maina nui – PATIO – TAHAA

Du mardi 31 juillet au jeudi 2 août :

- L'actualité institutionnelle** : 4 ateliers
- L'aménagement** : 4 ateliers et interventions en plénière
- Programme de la commune** : Visite sur sites et présentation des projets en cours
- Clôture et résolution finale** : Jeudi 2 août 2012

Vendredi 3 août :

Pêche aux cailloux sur le motu Mahaea à l'invitation de la commune

III) PRESENTATION DETAILLEE DU CONGRES

III.1) L'ACTUALITE INSTITUTIONNELLE

III.1.1) ATELIER 1 : Le recouvrement des recettes : un enjeu majeur pour le monde communal

L'amélioration de la qualité des services communaux et leur facturation au juste prix sont maintenant des objectifs partagés par de nombreuses communes.

Des efforts probants sont faits, comme le montre les résultats en matière de distribution d'eau potable ou la réflexion menée en matière de traitement des déchets.

La recherche de l'équilibre financier par la participation du citoyen vise à préserver la capacité d'action de la commune dans un contexte de crise et donc de baisse des recettes qui dure maintenant depuis plusieurs années. Cette exigence est difficile car il faut changer les mentalités habituées historiquement à la quasi gratuité des services.

Un bon et réel recouvrement des recettes constitue aujourd'hui pour de nombreuses communes un enjeu majeur, avec une obligation de résultats si l'on ne veut pas que les projets de la commune ne soient à terme remis en cause.

La prise de conscience est aujourd'hui réelle et des résultats très sensibles ont été obtenus avec une forte diminution des impayés dans certaines communes.

Il est donc proposé un atelier pour que les moyens mis en œuvre par le Trésor et par certaines communes puissent être présentés et partagés, mais aussi pour dégager de nouveaux axes possibles d'amélioration.

III.1.2) ATELIER 2 : Le suivi des congrès 2010 et 2011 : des actions concrètes

Les congrès 2010 de Punaauia et 2011 de Teva I Uta ont donné lieu à des débats riches et à des résolutions volontaristes.

Il est proposé dans cet atelier de présenter des exemples concrets d'actions menées par les communes et les partenaires sur des sujets abordés lors de ces congrès :

- la mise en place dans les écoles primaires de nombreuses communes de goûters diététiques, avec pour objectif la prévention de la santé et l'éducation à une bonne nutrition pour les enfants, ainsi que la valorisation des produits locaux,
- le développement tant attendu de l'intercommunalité, avec la création de 2 communautés de communes (CODIM, HAVAI), la mise en place du SIVU Arue / Pirae pour l'assainissement des eaux et la recherche, par les communes de la côte ouest de Tahiti, d'une solution partagée en matière de chiens errants,
- la réflexion menée sous la maîtrise d'œuvre du ministère de l'environnement en matière de changement climatique (plan climat stratégique).

La présentation de ces projets sera suivie de débats permettant aux participants de bien appréhender les enjeux, les difficultés à surmonter, les résultats attendus, en vue d'une possible application dans leurs communes.

III.1.3) ATELIER 3 : Le traitement des déchets : un partenariat Pays / communes en marche

La loi organique de 2004 et le CGCT imposent aux communes de disposer depuis le 1^{er} janvier 2012 d'un service de collecte et de traitement des déchets ménagers et verts opérationnels.

Cet objectif n'a pu être tenu pour beaucoup de communes. De plus, pour les communes de Tahiti qui disposaient avec la SEP d'un opérateur efficace en matière de traitement, la situation juridique des contrats signés avec cette société est sujette à caution depuis le 1^{er} janvier 2012.

Un partenariat communes / Pays (ministère de l'environnement), avec l'appui juridique de l'Etat, a été mis en place afin d'apporter une solution pérenne à cette double problématique juridique et technique.

Il est proposé la création de syndicats mixtes Pays / communes, avec des objectifs forts de mutualisation des moyens et de mise en œuvre concrète d'un partenariat interinstitutionnel, thème fort des congrès de 2010 et 2011.

Ces projets seront présentés, avec les informations techniques nécessaires et des témoignages d'élus permettant de montrer que la mise en commun des moyens et le travailler ensemble sont une obligation sur des projets aussi lourds d'un point de vue technique et financier.

III.1.4) ATELIER 4 : FIP et CFL : Où en est-on ?

La crise financière et les difficultés du Pays ont provoqué une baisse depuis 3 ans des dotations du fonds intercommunal de péréquation (FIP) aux communes.

L'article 52 de la loi organique de 2004 fait d'autre part l'objet d'une interprétation divergente entre les communes et le Pays. Un recours en conseil d'Etat a été présenté par le Pays, mais aucune décision n'a encore été prise malgré près de 15 mois de procédure.

Aujourd'hui, cette situation de flou conduit à un manque à gagner de près de 3 milliards de F CFP pour les communes.

Dans ce contexte, il est important que les communes disposent de l'information la plus précise possible.

A cet effet, les élus communaux du CFL ont un grand rôle à jouer. Il est donc proposé de profiter du moment de rassemblement que constitue le congrès pour faire le point de la situation, sans polémique inutile, afin que chacun puisse apprécier les enjeux.

Bien entendu, si le conseil d'Etat se prononce d'ici fin juillet 2012, l'atelier sera l'occasion de présenter le jugement rendu et surtout de donner des perspectives plus précises sur la gestion du FIP.

III.2) L'AMENAGEMENT

III.2.1) ATELIER 1 : Quelle cohérence pour la politique d'aménagement ?

On ne peut imaginer d'aménagement sans une politique de développement claire et définie.

A l'échelle du fenua, la dispersion géographique des îles et le fort rôle des communes peuvent conduire à des politiques publiques d'aménagement et de développement anarchiques, voire contre-productives, si aménagement et développement ne sont pas complémentaires et si aucune coordination n'existe entre les institutions.

L'atelier s'attachera donc à définir les conditions de réussite en la matière, en définissant en particulier le rôle de chaque institution, la place que l'intercommunalité peut prendre à terme et les moyens à mettre en œuvre pour passer du concept à de réelles politiques publiques d'aménagement cohérentes sur l'ensemble du territoire.

III.2.2) ATELIER 2 : Comment concilier tradition et modernité ?

Les fortes évolutions des cinquante dernières années en matière démographiques et de mode de vie ont bouleversé fortement la relation du citoyen à l'espace, à la nature.

Peut-on continuer à élever des animaux, à cultiver dans des zones considérés maintenant comme résidentielles ? L'intérêt particulier, la volonté compréhensible de poursuivre des pratiques venant de ses aînés s'opposent parfois à l'intérêt général.

Cette problématique se pose évidemment en matière d'aménagement.

Aménager, développer ne peuvent se penser qu'au profit de la population, et donc qu'avec son adhésion.

Comment faire évoluer les mentalités ? Comment faire en sorte que la tradition ne soit pas un frein mais au contraire un atout pour l'avenir ?

Ce débat fondamental, sur une problématique que rencontrent souvent les maires sur le terrain, sera l'objet de l'atelier.

III.2.3) ATELIER 3 : Les outils juridiques

Les idées d'aménagement, de développement, la vision de l'avenir qui caractérise un élu ne peuvent se transformer en actions sans outils, en particulier juridiques.

L'aménagement n'échappe pas à cette règle, et nécessite même un formalisme poussé pour éviter tout recours et pour travailler dans la transparence.

Ces outils existent, même s'ils sont pour certains peu connus ou peu employés. SAGE, PGA, PGEM, PPR, autant de sigles que l'on a entendu, mais qu'il faut s'approprier pour en comprendre l'intérêt, voire la nécessité pour le Pays et les communes.

Par ailleurs, le constat est maintenant fait que le foncier devient une véritable difficulté, voire un frein en matière d'aménagement. Aujourd'hui, le recours à l'expropriation est parfois le seul moyen pour sortir de l'impasse, pour permettre à l'intérêt général d'être mis en œuvre.

Les travaux de l'atelier seront donc consacrés à la présentation des outils juridiques existants et à un débat sur leur utilité, et leurs conditions de mise en œuvre.

III.2.4) ATELIER 4 : Les moyens

Tout projet nécessite des moyens. Aménager et être acteur du développement, c'est se projeter sur une longue période, et les moyens doivent être à la hauteur des enjeux.

Pour les communes, s'agissant de domaines souvent nouveaux, ce sont les moyens humains, la compétence professionnelle qui doivent être mis en avant. Maîtriser et ne pas subir, tel est l'enjeu.

Bien entendu, les moyens financiers restent le moteur de la réussite. Comprendre les mécanismes de financement particuliers de l'Etat et du Pays en la matière, le rôle que peuvent jouer les banques, et en particulier l'Agence Française pour le Développement, tel sera un des objectifs de l'atelier.

Enfin, les mécanismes de transfert éventuel de compétence, et donc de moyens, entre le Pays et les communes seront abordés.

IV) LE PROGRAMME DE LA COMMUNE DE TAHAA

IV.1) Les visites sur sites du mercredi 1^{er} août dans l'après-midi

La commune de Tahaa organise le mercredi 1^{er} août dans l'après-midi des visites sur site en lien avec le thème du congrès. Il est prévu 2 groupes distincts avec les visites suivantes :

- Groupe de visite sur l'île (terrestre) : lotissement agricole Faahue, bâtiments pour le tourisme nautique, marché communal de Haamene, arboretum et culture de plantes médicinales à Poutoru et ouvrages hydrauliques
- Groupe de visite sur le lagon (maritime) : Equipements pour le tourisme nautique, jardin de corail de Tapuamu et découverte de l'île côté mer

IV.2) La pêche aux cailloux du vendredi 3 août au matin

La commune organise le vendredi 3 août au matin un évènement traditionnel symbolique, une pêche aux cailloux sur le motu Mahaea.

Les congressistes sont invités à cette manifestation complémentaire au congrès et à laquelle chacun est libre d'assister ou pas. En cas de participation de leur part, les congressistes auront 2 choix :

- pour ceux souhaitant participer activement à l'évènement : possibilité de participer au lancer des cailloux et à l'encerclement des poissons (équipement de bain et chaussures en plastique obligatoires)
- pour ceux ne souhaitant qu'assister à l'arrivée de la pêche : possibilité de venir directement au motu Mahaea (équipement de bain et chaussures en plastique très conseillés)

A l'issue de l'évènement, un déjeuner (maa'a Tahiti) sera offert à tous sur le motu.

V) LES RELATIONS AVEC LA PRESSE

Pour toute question relative à l'organisation et au déroulement du congrès merci de bien vouloir prendre contact avec :

- **Ronan GLOAGUEN** tél. : 50 63 79 / 77 68 27 – ronan.gloaguen@spc.pf